

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-847

présenté par  
M. Tivoli

---

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

## I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0
Service public de l'énergie	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	50 000 000	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	50 000 000	0	0
<b>SOLDE</b>	50 000 000		

## II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	50 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
<b>TOTAUX</b>	0	50 000 000	
<b>SOLDE</b>		-50 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement abonde en AE et en CP 50 000 000 d'euros l'action 13 "Météorologie" du programme 380 "Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires""

Pour des raisons de recevabilité financière, il minore en AE et en CP de 50 000 000 d'euros la sous action 44\_05 " Plan vélo et marche" de l'action 44 " transports collectifs" du programme 203 : "Infrastructures et services de transports".

La participation de l'État au plan « vélo et marche » est financée par un fonds de concours AFITF ; le montant prévu en 2025 est de 100 M€ enCP. Il convient de réduire de cette enveloppe de moitié au profit de la recherche météorologique.

Face aux multiples intempéries qui frappent nos territoires, notamment le département des Alpes-maritimes, les systèmes d'alerte et de vigilance émient par Météo-France ont failli. Le financement dans la recherche météorologique est donc primordial afin de mieux préparer les départements et les populations en cas d'aléas climatiques de mêmes envergures.